



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
Le **VINGT-SEPT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 mars 2025**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET.

**Secrétaire de séance** : Régis COQUET.

2025-16

**Fixation du prix de location de salles situées en Mairie.**

**Monsieur le Maire expose :**

**Considérant** la demande d'occupation de locaux émanant d'un organisme de formation extérieur,  
**Considérant** qu'en réponse à cette demande, il est proposé de fixer les tarifs de location de certains locaux situés en Mairie, à savoir : la salle de réunions, et le bureau n°3,

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Pour la salle de réunions : 40 € la ½ journée,
- Pour le bureau n°3 : 25 € la ½ journée.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **FIXE** le montant de la location de la salle des réunions à 40 € la ½ journée et celui du bureau n°3 à 25 € la ½ journée,
- **PRECISE** que les locations seront réservées à un usage professionnel,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250327-DE2025-16-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

**Le secrétaire de séance,**

**Régis COQUET**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250327-DE2025-16-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025